

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 09 OCTOBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROEHLICH, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL, M. FEIG.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, STEINER, MESSMER, MOYEMONT, (excusés) ;
M. E. HELMER, WALTER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON.

DEL. N° 085/2006conseil

OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

- ☞ *VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*
- ☞ *VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- ☞ *VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*
- ☞ *VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, modifié par le décret n° 2005-1344 du 28 octobre 2005,*
- ☞ *VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires, modifié par le décret n° 2005-1345 du 28 octobre 2005,*
- ☞ *VU le décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,*
- ☞ *VU le décret n° 2005-1346 du 28 octobre 2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,*
- ☞ *VU l'avis favorable émis -par la commission administrative paritaire de catégorie C du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin- pour l'inscription d'un adjoint administratif principal de 2^e classe sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,*
- ☞ *VU le budget « communauté de communes de la vallée de la Sauer » de l'exercice 2006,*
- ☞ *VU l'avis du bureau en date du 02 octobre 2006,*
- ☞ *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2006, un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet ;**

.../...

- autorise le président à procéder à la déclaration de vacance de poste ;
- fixe la rémunération de cet agent conformément à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondante (catégorie C) ;
- autorise le président à signer tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 24 octobre 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL